

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 mars 2025

Délibération n°2025.03.04 : BUDGET PRIMITIF 2025

Date de convocation : 03 mars 2025

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Yann LE FUR
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Damien THIÉBAULT

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40



Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'année 2025, le syndicat va poursuivre sa montée en puissance en augmentant ses interventions notamment en matière de gestion des milieux aquatiques pour mettre en œuvre les opérations qui n'ont pas pu être lancées en 2024 (ex : étude sur les boisement alluviaux ou plan de gestion des milieux aquatiques sur l'étang de Martot). Il va également poursuivre les études préalables aux travaux afin de pouvoir élaborer un programme de travaux pour les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques.

Pour la gestion des ouvrages de prévention des inondations, l'intervention du syndicat s'inscrit désormais dans la mise en œuvre des préconisations issues des études de danger. Grace au développement du service de gestion des systèmes de prévention des inondations, engagé fin 2024 et qui doit se poursuivre fin 2025 le syndicat va renforcer le suivi et l'entretien des ouvrages.

Le Président présente le projet de budget primitif 2025.

Le projet de budget primitif est voté avec une reprise des résultats de l'année 2024.

Le projet de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 6 869 264,10 €, se composant de :

- 3 897 970,59 € en section de fonctionnement,
- 2 971 293,51 € en section d'investissement

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de **3 897 970,59 €** sont réparties entre :

Opérations réelles : 3 276 746,59 € :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 1 972 858,39 €,
- Chapitre 012 (charges de personnel) pour 1 301 200,00 €,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 2 688,20 €,

Opérations d'ordres :

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 532 200,00 €,
- Chapitre 042 (Dotations aux amortissements) pour 89 024,00 €.

Les recettes d'un montant total de **3 897 970,59 €** sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 013 (Atténuations de charges) pour 1000 €
- Chapitre 74 (Dotations et participation) pour un montant de 2 933 454 € :
 - Dont les Départements 76 et 27 pour 1 108 540 €,
 - Dont EPCI pour 1 351 460 €,
 - Dont autres pour 473 454 €
- Chapitre 002 (Résultat reporté) pour 957 966,59 €

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de **2 971 293,51 €** sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 427 000 € dont des restes à réaliser d'un montant de 98 335,20 €,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 646 723,50 dont des restes à réaliser d'un montant de 234 095,70 €,
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 900 000 €,
- Chapitre 27 pour 4 931,40 €.
- Chapitre 001 Résultat reporté pour 992 638,61 €

Les recettes d'un montant total de **2 971 293,51 €** sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 13 (Subventions d'investissement reçues) pour un montant de 1 025 000 €,

Opérations d'ordres :

- Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) pour 532 200 €,
- Chapitre 40 (Transfert entre sections) pour 89 024 €,
- Chapitre 10 (Affectation au compte 1068) pour un montant de 1 325 069,51 €.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- les statuts du syndicat,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- la délibération d'affectation des résultats n°2025.03.03 du 17 mars 2025,
- la note de présentation annexée de la présente délibération,

CONSIDÉRANT :

- l'avis de la commission finances du 24 février 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté en dépenses et en recettes à :
 - 3 897 970,59 € en section de fonctionnement,
 - 2 971 293,51 € en section d'investissement

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE